

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 1^{er} février 2021
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} février 2021.

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 7 et 18 décembre 2020, et le 15 janvier 2021.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1208249006

Adoption du Plan d'action culturel 2021-2023 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1218960001

Octroi d'un contrat à la firme Axe Construction inc. au montant de 975 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection du chalet Baldwin, et autorisation d'un montant additionnel de 146 250 \$, taxes incluses, pour les imprévus et de 50 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 1 171 250 \$, conformément à l'appel d'offres public DASRCCG54-20-06 (5 soumissionnaires).

20.02 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1208785004

Octroi à l'entreprise 9291-6287 Québec inc. (RNET) d'un contrat pour les services d'élimination des graffitis sur les domaines public et privé, pour une (1) année au prix de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18506, et autorisation d'une dépense maximale à cette fin de 445 528,13 \$, taxes incluses (2 soumissionnaires).

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1208249005

Octroi d'une contribution financière totalisant 93 493 \$, toutes taxes applicables, à onze (11) organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2021, et approbation des projets de convention à cet effet.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1213945001

Octroi de contributions financières totalisant la somme de 2 250 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Virement / Annulation de crédits

CA Direction des travaux publics - 1218785001

Autorisation d'une affectation de surplus de 56 833 \$ afin de poursuivre les travaux d'élimination des graffitis, prévus jusqu'au 28 février 2021, dans le cadre du contrat octroyé le 3 novembre 2020 (DA 20 8785003).

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1216616002

Affectation de surplus afin de créer le Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2021, pour un montant de 100 000 \$ pour les parts de l'arrondissement et de Desjardins, afin d'offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation de signer la convention de partenariat financier avec Desjardins.

30.03 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1218863002

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 novembre et du 1^{er} au 31 décembre 2020.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1206790002

Ordonnance modifiant les heures d'une signalisation de stationnement réservé au service incendie sur l'avenue Christophe-Colomb, au nord de la rue Rachel Est.

District(s) : DeLorimier

40.02 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1210482001

Avis de motion et dépôt du projet du *Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal (2021-02)*.

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1205924008

Adoption du *Règlement (2020-07) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)*, afin d'apporter des précisions relatives à l'apparence des bâtiments.

40.04 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1217510001

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)*, pour le projet de construction d'un bâtiment mixte de trois étages avec mezzanine et trois logements, situé aux 257-259, avenue du Mont-Royal Est.

District(s) : Mile-End

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1216205001

Refus des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)*, pour le projet d'installation de panneaux d'aluminium rouge au-dessus de la vitrine commerciale, situé au 4560, rue Saint-Denis.

60 – Information

60.01 Dépôt

CM Direction des travaux publics - 1217009002

Dépôt du bilan annuel 2020 sur l'utilisation des pesticides.

60.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1218863001

Dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction à l'égard du Règlement 01-277-84.

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement à l'égard du règlement d'emprunt pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2020-11).

61.02 Dépôt

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement à l'égard des projets particuliers pour les bâtiments situés aux 3760, rue Saint-Denis et 4535, avenue Papineau.

61.03 Dépôt

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 20 et 27 octobre, les 03 et 17 novembre et les 1er et 15 décembre 2020.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 23
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1208249006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Adoption du Plan d'action culturel 2021-2023 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :
D'adopter le Plan d'action culturel 2021-2023 du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-01-19 15:27

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208249006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Adoption du Plan d'action culturel 2021-2023 de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal adoptait un Plan de développement culturel audacieux visant, sur une dizaine d'années, à assurer aux citoyens un milieu de vie dynamique où l'expérience culturelle, riche et distinctive, serait omniprésente. Ce Plan de développement culturel 2015-2025 de même que son corollaire, le Plan d'action culturel 2015-2017, résultent alors d'une réflexion et de discussions menées conjointement avec le milieu culturel et les citoyens.

En 2018, avec l'objectif de préserver la vitalité culturelle du Plateau-Mont-Royal et d'encourager l'innovation, l'arrondissement adoptait le Plan d'action culturel 2018-2020. Avec ce deuxième plan, l'arrondissement continuait d'assumer un rôle de leadership rassembleur auprès des acteurs culturels locaux et cherchait à faciliter la réalisation des projets issus du milieu.

Le nouveau Plan d'action culturel 2021-2023 propose une stratégie construite sur l'expérience acquise localement au cours des six dernières années. Il s'inspire aussi des meilleures pratiques recueillies auprès d'initiatives similaires ailleurs sur le territoire de la Ville de Montréal et dans d'autres municipalités québécoises, canadiennes et internationales. Il réaffirme notamment le rôle du citoyen au coeur de l'ensemble de nos actions au niveau culturel, tout en soulignant le lien entre l'art et les saines habitudes de vie. Il réitère aussi l'importance accordée à l'inclusion, qui a fait l'objet d'une réflexion étoffée visant à s'assurer que toutes les tranches d'âges, populations vulnérables et diversités soient considérées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 25 0084 - 1187860005 - 9 avril 2018 - Adoption du Plan d'action culturel 2018-2020 du Plateau-Mont-Royal

CA15 25 0238 - 1153143001 - 1er juin 2015 - Adoption du Plan de développement culturel 2015-2025 Une culture signée Le Plateau et son Plan d'action 2015-2017

CA15 250059 - 1156903001 - 2 mars 2015 - Adoption de la « Déclaration Montréal engagée pour la culture – Pour des quartiers culturels durables »

DESCRIPTION

Le Plan d'action culturel 2021-2023 (en pièce jointe) se déploie en 25 actions, regroupées sous 5 axes :

La culture comme :

1. une valeur citoyenne;
2. une saine habitude de vie;
3. une affaire de proximité;
4. une vitalité artistique exceptionnelle;
5. une vision transversale.

JUSTIFICATION

Le Plan d'action culturel 2021-2023 servira d'instrument de référence et d'outil de gestion pour les intervenants de l'arrondissement afin de guider la prise de décisions et d'assurer la cohérence, la transparence et l'équité dans les actions du développement culturel au Plateau-Mont-Royal. Il répond à la vision des différentes politiques et orientations de la Ville de Montréal se rattachant à la culture, incluant la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 et le Rapport de la consultation publique sur le racisme et la discrimination systémique dans les compétences de la Ville de Montréal.

Le Plan d'action culturel 2021-2023 est le fruit d'un travail de recherche et de consultation qui a mobilisé des intervenants de toutes les divisions de l'arrondissement, du Service de la culture de la Ville de Montréal ainsi que des membres de la Table de concertation culturelle du Plateau-Mont-Royal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan d'action culturel 2021-2023 promeut la diversité et le dynamisme culturels. Il favorise une offre culturelle sur l'ensemble du territoire et une culture de proximité aux citoyens.

Les orientations de ce plan nous permettent de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, la promotion d'une culture de proximité permet de poursuivre nos engagements liés à la Priorité d'intervention numéro 3 : « Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé » - Action 10 : « Préserver le patrimoine et promouvoir la culture ».

Il permet aussi de contribuer directement à l'Action 11 du plan Montréal Durable 2016-2020 : « Soutenir le développement de la culture locale ».

Développement social

Le Plan d'action culturel 2021-2023 nous permet également d'appuyer et de renforcer différentes actions du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

- Action 8 : « Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs »
- Action 9 : « Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens »

- Action 28 : « Intensifier les partenariats, les échanges et les collaborations avec les milieux communautaires, culturels, économiques et institutionnels »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ADN du Plateau-Mont-Royal repose largement sur son offre culturelle. C'est ce qui en fait son pouvoir d'attraction pour s'y établir ou comme destination touristique. La participation des citoyens à la vie culturelle de l'arrondissement et la mobilisation des organismes culturels en sont le témoignage. L'adoption du Plan d'action 2021-2023 réaffirme le rôle de leadership de l'arrondissement en matière de culture.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si les différentes actions liées au plan auront besoin d'ajustements ou d'adaptations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le plan d'action culturel 2021-2023 sera déposé sur le site web, annoncé dans l'infolettre et diffusé sur les médias sociaux de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2021 : Adoption du Plan d'action culturel 2021-2023

Janvier 2024 : Bilan final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-15

François-Xavier TREMBLAY
Agent de développement culturel

Marie-Christine LAVALLEE
Chef de division - Culture et bibliothèques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social



Dossier # : 1218960001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens et des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme " Axe Construction Inc." pour un montant de 975 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection du chalet Baldwin, situé au 3488 rue Fullum, Montréal, QC et autoriser un montant additionnel de 146 250 \$ taxes incluses pour les imprévus et 50 000 \$ taxes incluses pour les incidences. Appel d'offres public DASRCCG54-20-06 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 1 171 250 \$.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

1. D'accorder à la firme « Axe Construction Inc. », le contrat à cette fin, soit pour une somme maximale de 975 000 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DSARCCG54-20-06 (5 soumissionnaires)
2. D'autoriser une dépense de 1 171 250 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de réfection du chalet Baldwin, situé au 3488 rue Fullum, Montréal dans le parc Baldwin à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-01-22 10:51

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218960001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens et des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme " Axe Construction Inc." pour un montant de 975 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection du chalet Baldwin, situé au 3488 rue Fullum, Montréal, QC et autoriser un montant additionnel de 146 250 \$ taxes incluses pour les imprévus et 50 000 \$ taxes incluses pour les incidences. Appel d'offres public DASRCCG54-20-06 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 1 171 250 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le chalet Baldwin a été construit en 1931. Le bâtiment souffre d'un manque d'entretien général et est souvent la cible de vandalisme autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En décembre 2018, un affaissement d'une partie du plancher a été observé produit par la détérioration de la structure du plancher, entraînant la fermeture permanente des toilettes des hommes. Le chalet est situé au cœur du parc Baldwin et a une clientèle très variée. La proximité de trois terrains de soccer et des jeux d'eau bonifie la présence des familles avec de jeunes enfants. L'intervention requise permettrait de mettre en fonction dans son intégralité le chalet, de bonifier l'expérience client des familles et d'assurer le fonctionnement adéquat des infrastructures.

Pour la réalisation du projet, des plans et devis ont été préparés par les professionnels de Atelier Urban Face. Un appel d'offres public a été lancé le 25 novembre 2020. Les soumissions ont été reçues le 14 janvier 2021. Au total, 10 addenda ont été publiés dans le cadre de cet appel d'offres sur le site électronique SEAO pour la clarification des documents techniques ainsi qu'un report de la date d'ouverture des soumissions de 7 (sept) jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 25 0266 - 3 septembre 2019 - Octroyer un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 192 123,23 \$ taxes incluses à la firme Atelier Uran Face Inc. pour la réfection des chalets des parcs Baldwin et Saint-Pierre-Claver, et autoriser une dépense de 28 818,48 \$ taxes incluses pour les contingences et de 38 424,65 \$ taxes incluses pour les

incidences pour une dépense totale de 259 366,36 \$, conformément à l'appel d'offres public DSARCCG54-19-04 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du chalet Baldwin de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, soit :

- démolition et décontamination
- infrastructure civile, superstructure et enveloppe
- construction et finition intérieure
- ébénisterie
- plomberie, chauffage et ventilation
- électricité
- signalisation

JUSTIFICATION

L'analyse des soumissions par les professionnels de Atelier Urban Face a été réalisée conformément au Guide d'élaboration d'appels d'offres, d'adjudication de contrat et de gestion contractuelle du Service de la Performance Organisationnelle (SPO) de la Ville de Montréal

Cette analyse démontre que Axe Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 975 443,01\$ (incluant les taxes). Cette différence correspond à (443,01) \$ soit -0,05%.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS	TOTAL (taxes incluses)
Axe Construction Inc.	848 010,44\$	975 000,00 \$
Les Constructions Serbec Inc.	895 462,00\$	1 029 557,43 \$
Afcor Construction Inc.	930 999,99\$	1 070 417,24 \$
Le Groupe St-Lambert	959 817,00\$	1 103 549,60 \$
Les Constructions AGLP	1 137 790,00\$	1 308 174,05 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels (\$)	848 396,00\$	975 443,01 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>		(443,01) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>		-0,05 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>		54 557,43 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		5,60 %

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Axe Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels dans la pièce jointe)

Axe Construction Inc., adjudicataire du présent contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 1 171 250 \$ incluant les contingences, les incidences et les taxes :

- contrat : 975 000 \$
- contingences : 146 250 \$
- incidences : 50 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des travaux devra être réalisé selon la politique du développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. Les choix des matériaux de construction et des équipements utilisés respecteront les directives et les procédures du développement durable et une attention particulière sera portée dans le cadre du respect de l'environnement, du contrôle de la qualité de l'air et des bruits tout au long du chantier pour minimiser les impacts et inconvénients envers les citoyens et les usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les toilettes sont essentielles pour les utilisateurs du parc et l'indisponibilité des toilettes a occasionné plusieurs plaintes des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée de portée des travaux, de la date de livraison prévue et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles

Début des travaux : Mars 2021

Fin des travaux : Juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Herinjaka RANAIVOSON
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-20

Martine CHEVALIER
c/d relations avec les citoyens et comm.
<<arr. >60m>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe

**Dossier # : 1208785004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise 9291-6287 Québec inc. (RNET) le contrat pour les services d'élimination des graffitis sur les domaines public et privé, au prix de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18506 et autoriser une dépense maximale à cette fin de 445 528,13 \$ taxes incluses, pour une (1) année (2 soumissionnaires).

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé le 11 novembre 2020 pour les services d'élimination des graffitis sur les domaines public et privé et que l'entreprise 9291-6287 Québec inc. (RNET) a été le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE les travaux d'élimination de graffitis s'inscrivent dans l'ensemble des interventions déployées pour assurer la propreté sur le territoire de l'arrondissement afin de maintenir un cadre de vie de qualité pour ses citoyens;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire faire exécuter les travaux d'enlèvement des graffitis par une firme d'expérience;

Considérant qu'à la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs, il est recommandé :

1. d'accorder un (1) contrat à l'entreprise 9291-6287 Québec inc. (RNET) pour les services d'élimination des graffitis sur les domaines public et privé pour une (1) année, pour une dépense de 445 528,13 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 20-18506 (2 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208785004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à l'entreprise 9291-6287 Québec inc. (RNET) le contrat pour les services d'élimination des graffitis sur les domaines public et privé, au prix de la soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18506 et autoriser une dépense maximale à cette fin de 445 528,13 \$ taxes incluses, pour une (1) année (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal est touché, année après année, par un très grand nombre de graffitis, c'est pourquoi le *Règlement concernant le programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée (2005-17)* a été adopté.

Dans le cadre de son programme d'embellissement annuel, l'arrondissement offre et gère le service d'élimination des graffitis sur le domaine privé depuis 2006, et ce sans frais pour les propriétaires des immeubles touchés. Les graffitis existants sur son territoire sont identifiés grâce aux requêtes adressées par les citoyens, au bureau du 311, ainsi que répertoriés lors des tournées de démarchage, assurées par les *chargés de graffitis*.

Une stratégie d'intervention visant les secteurs les plus touchés est définie chaque année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA20 8785003 - 3 novembre 2020 - Octroi d'un contrat pour une dépense maximale de 90 000 \$, taxes incluses, à la firme RNET (9291-6287 Québec inc.) pour l'élimination de graffitis (demande de prix avec mise en concurrence) du 9 novembre 2020 au 28 février 2021.

CA20 25 0042 - 9 mars 2020 - Octroi d'un contrat de 252 945 \$, taxes incluses, à l'entreprise RNET (9291-6287 Québec inc.) pour les services d'élimination des graffitis, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17856.

DA19 8233003 - 20 janvier 2020 - Octroi d'un contrat pour une dépense maximale de 25 000 \$, taxes incluses, à la firme RNET (9291-6287 Québec inc.) pour l'élimination de graffitis (gré à gré) pour la période du 20 janvier au 30 avril 2020.

DA19 8233002 - 16 juillet 2019 - Octroi d'un contrat de 90 000 \$ à la firme RNET (9291-

6287 Québec inc.) pour l'élimination de graffitis (gré à gré).

CA19 25 0094 - 1er avril 2019 - Octroi d'un contrat de 219 000 \$ à la firme Équipe Verte inc. pour l'élimination de graffitis.

DESCRIPTION

L'arrondissement désire faire exécuter les travaux d'enlèvement des graffitis par une firme d'expérience. Deux techniques sont utilisées pour éliminer les graffitis, soit le recouvrement par l'application de peinture (pour les surfaces déjà peintes) et l'enlèvement par l'utilisation de produits nettoyants et d'une machine à pression.

Le présent contrat vise l'exécution des deux types d'interventions par la même firme. Celle-ci s'engage à maintenir une productivité hebdomadaire de 1 000 m² minimum, par type d'intervention (produit nettoyant et application de peinture), pour un total de 2 000 m² par semaine.

De plus, la firme s'engage à ne pas endommager les surfaces sur lesquelles elle effectue le travail. En cas de dommage, la firme assumera tous les frais de réparation ou de remplacement.

La majeure partie du budget prévu au contrat sera utilisée entre les mois d'avril et d'octobre. La partie restante servira à répondre aux demandes ponctuelles et/ou urgentes, pour les endroits visibles et achalandés, durant l'hiver.

JUSTIFICATION

Nous avons procédé par appel d'offres public, pour lequel deux soumissions ont été déposées. Nous recommandons d'octroyer le contrat à l'entreprise RNET (9291-6287 Québec inc.) qui est le plus bas soumissionnaire conforme.

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS avant taxes	AUTRES (contingences + variation de quantités)	TOTAL taxes incluses
Nettoyage RNET (9291-6287 Québec inc.)	387 500,00 \$	N/A	445 528,13 \$
Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.)	442 500,00 \$	N/A	508 764,38 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	487 500,00 \$	N/A	560 503,13 \$
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (\$)			- 114 975,00 \$
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%)			- 20.5 %
Écart entre la deuxième plus basse soumission conforme et la plus basse (\$)			63 236,25 \$
Écart entre la deuxième plus basse soumission conforme et la plus basse (%)			14,2 %

Le montant soumis de **445 528,13\$** est pour l'élimination de **50 000 mètres carrés** de graffitis :

- 9,20 \$ / m², taxes incluses pour l'enlèvement d'une quantité prévisionnelle de 25 000 m², avec des produits nettoyeurs;
- 8,62 \$ / m², taxes incluses pour l'enlèvement d'une quantité prévisionnelle de 25 000 m², par l'application de peinture.

À titre comparatif, le montant du contrat octroyé pour l'année 2020 (CA20 25 0042) s'élevait à 252 945 \$ pour l'élimination de 32 000 mètres carrés de graffitis :

- 8,05 \$ / m², taxes incluses pour l'enlèvement d'une quantité prévisionnelle de 16 000 m², avec des produits nettoyeurs;
- 7,76 \$ / m², taxes incluses pour l'enlèvement d'une quantité prévisionnelle de 25 000 m², par l'application de peinture.

Les prix unitaires ont augmenté de 1,15 \$ / m² pour l'enlèvement avec les produits nettoyeurs et de 0,86 \$ / m² pour l'enlèvement par l'application de peinture, par rapport à l'année 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du programme d'embellissement 2021-2022 visant l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal assurera la continuité des efforts importants consentis depuis 2006 dans ce domaine. Il s'inscrit adéquatement dans l'ensemble des interventions déployées pour assurer la propreté de l'arrondissement. Ce programme est nécessaire et très apprécié des citoyens et des commerçants. Il favorise l'embellissement et la propreté du milieu de vie des habitants de l'arrondissement et accroît leur sentiment de sécurité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 15 février 2021

Fin du contrat : 11 février 2022, ou au moment où le montant alloué au contrat par l'arrondissement a été dépensé dans son entièreté.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BÉGIN
Chef de division parcs et horticulture <<arr>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-14

Nathalie BÉGIN
Chef de division parcs et horticulture
<<arr>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Sébastien MÉNARD
Directeur



Dossier # : 1208249005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 93 493 \$, toutes taxes applicables, à onze (11) organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2021 et approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 93 493 \$, toutes taxes applicables, aux onze (11) organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2021;

Organisme/Artiste	Projet	Montant
Alida Esmail	In our own backyards	12 000 \$
Dorothea Ventura	Chants d'amour à travers les siècles	7 000 \$
Fanfare Pourpour Inc.	Un air de fanfare, un pas de deux	11 000 \$
Festival du nouveau cinéma de Montréal	L'art dans ta cour	8 000 \$
Malasartes productions	noZen marche!	6 000 \$
Marie-Pier Gilbert	Connexions Momentanées	9 672 \$
Muzimonde	La marche du bonheur	8 010 \$
Productions Evenity	Diaspora Afrocolombia : Convergence	7 000 \$
Projet iso	Voyage musical en nature... en ville	7 816 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	Ballades musicales avec EspaceTrad	10 000 \$
Virginie-Louve Poulin-Bergeron	Le Cirque Nature, encore!	6 995 \$
TOTAL		93 493 \$

2. D'approuver les projets de convention dont une copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-01-20 09:43

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208249005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant 93 493 \$, toutes taxes applicables, à onze (11) organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2021 et approbation des projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de soutien aux actions culturelles (PSAC) a été créé en 2016 afin de soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels des organismes sans but lucratif et des artistes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement.

Pour une cinquième année consécutive, le programme se veut un point d'entrée central pour les initiatives culturelles, rendant plus accessibles l'information et les ressources tout en permettant une cohérence des interventions sur le territoire. Compte tenu des nombreuses demandes présentées à l'arrondissement par des organismes et des artistes pour la réalisation de projets, il a été privilégié de procéder par des appels de projets, rendant ainsi le processus transparent, accessible et équitable pour tous. L'appel de projets s'est tenu du 11 septembre au 6 novembre 2020, 45 projets ont été déposés et 11 ont été retenus par le comité de sélection.

Dans son Plan d'action culturel 2015-2017, l'arrondissement s'est engagé à soutenir le milieu culturel et artistique professionnel de diverses façons, à faciliter l'appropriation du domaine public et à saisir les occasions d'y intégrer des interventions artistiques. Plus récemment, avec le Plan d'action culturel 2018-2020, l'arrondissement a réitéré sa volonté de poursuivre son travail de préservation d'une vitalité culturelle inclusive et accessible, basée sur une diversité de pratiques artistiques. Le programme s'inscrit directement dans cette vision.

L'appel du PSAC 2021 s'est déroulé alors que Montréal vit une situation en constante évolution en lien avec la pandémie de COVID-19. L'arrondissement souhaite continuer d'offrir des expériences culturelles variées à ses citoyens, dans le respect le plus rigoureux des mesures sanitaires qui seront en place au moment des événements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 25 0009 - 3 février - 1198249004 - Octroi d'une contribution financière totalisant 72 378 \$, toutes taxes applicables, à onze organismes et artistes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2020 - Approbation des projets de convention à cet effet
CA19 25 0137 - 6 mai 2019 - 1197008002 - Octroi d'une contribution financière totalisant

27 900 \$, toutes taxes applicables, à six organismes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2019 - Volet 1 - Général - Approbation des projets de convention à cet effet

CA19 250009 - 4 février 2019 - 1187008002 - Octroi d'une contribution financière aux organismes articule (8 105 \$), Balfolk Montréal, (2 500 \$), Catherine Planet, (1 500 \$), Centre des musiciens du monde (4 000 \$), LA SERRE - arts vivants (5 000 \$), Louise Bédard Danse (10 000 \$) et Les Filles Électriques (5 000 \$), pour un montant totalisant 36 105 \$, toutes taxes applicables, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2019 - Volet 1 - Général et approuver les projets de convention à cet effet

DESCRIPTION

1. Artiste : Alida Esmail

Projet : In our own backyards

Dates : 17, 18, 24 et 25 juin 2021

Lieux : Résidence Le Mile-End, Centre d'hébergement Armand-Lavergne, Résidences OMHM (4614, avenue Coloniale), La Maison d'Aurore, Coopérative d'habitation Mile-End

Brève description : In our own backyards est une oeuvre de danse-théâtre qui combine la musique et la danse avec le langage, anglais et ASL (American Sign Language), dans des scènes qui racontent les expériences vécues par Alida Esmail en tant que musulmane-canadienne de deuxième génération. Celle-ci est rejointe par Nathalie Kirpaul, une danseuse malentendante, et deux interprètes ASL, offrant une oeuvre diversifiée et accessible pour un public sourd et malentendant. Les scènes sont accompagnées d'une trame sonore de Shawn Mativetsky et David Ogborn, construite avec des sons et des mouvements contemporains et traditionnels de l'Inde.

Contribution : 12 000 \$

Note COVID-19 : Projet réalisable par le choix de lieux où la distanciation entre les spectateurs sera assurée par leur environnement (ex: chacun sur son balcon ou dans sa cour).

2. Artiste : Dorothea Ventura

Projet : Chants d'amour à travers les siècles

Dates : Sept représentations entre juin et août 2021

Lieux : Sept centres d'hébergement dans l'arrondissement.

Brève description : L'Ensemble ALKEMIA, collectif d'artistes composé des trois chanteurs professionnels de formation classique, Dorothea Ventura, Stéphanie Pothier et Jean-François Daignault, propose une série de sept concerts extérieurs a cappella, visant à offrir un moment musical aux aînés et aux personnes à mobilité réduite, devant leur résidence.

Contribution : 7 000 \$

Note COVID-19 : La distanciation sera assurée par le positionnement du public sur les balcons des résidences visitées.

3. Organisme : Fanfare Pourpour

Projet : Un air de fanfare, un pas de deux

Dates : 30 mai, 6 et 13 juin 2021

Lieux : Ruelle Drolet/Henri-Julien (au nord de Marie-Anne), ruelle St-Urbain/de l'Esplanade (au nord de Mont-Royal), ruelle des Érables/Parthenais (au nord de Rachel).

Brève description : Un air de fanfare, un pas de deux consiste en trois concerts dans les ruelles du Plateau-Mont-Royal, avec la fanfare Pourpour et les Soeurs Schmutt. Ce projet renoue avec l'origine de la fanfare Pourpour, la rue, tout en

s'inscrivant dans la continuité de la collaboration musique/danse tissée avec les Soeurs Schmutt (les jumelles danseuses et chorégraphes Séverine et Élodie Lombardo). Depuis 2004, elles se font complices de la fanfare Pourpour en créant des capsules chorégraphiques en relation avec les pièces musicales jouées par l'ensemble.

Contribution : 11 000 \$

Note COVID-19 : Projet déambulatoire réalisable en contexte sanitaire similaire à l'été 2020.

4. Organisme : Festival du nouveau cinéma de Montréal (FNC)

Projet : L'art dans ta cour

Dates : 20 et 27 août, 3 et 10 septembre 2021

Lieux : Ruelle verte Laval/Hôtel-de-Ville (au nord de Duluth), ruelle de Lanaudière/Chambord (entre Mont-Royal et Marie-Anne), ruelle Iberville/Chapleau (entre Mont-Royal et Marie-Anne), Le Chaînon.

Brève description : L'art dans ta cour propose une série de quatre soirées artistiques qui comprendra un concert de musiciens autochtones, en collaboration avec Musique Nomade, accompagné de la projection d'un programme de courts-métrages d'ici. Les concerts seront l'occasion pour les spectateurs de découvrir des musiciens locaux issus des Premières Nations. Les courts-métrages présentés aborderont des questions liées notamment à l'inclusion, la diversité et la transition écologique. Ce projet, distinct de la programmation du FNC, permettra de célébrer ce lien social avec la communauté au sein de laquelle l'organisme évolue depuis 50 ans.

Contribution : 8 000 \$

Note COVID-19 : La distanciation sera assurée par le positionnement du public dans les cours (pour les ruelles) et sur les balcons (dans le cas du Chaînon).

5. Organisme : Malasartes productions

Projet : noZen marche!

Dates : 17 et 18 juin, 10 et 11 juillet 2021

Lieux : Ruelle Drolet/Henri Julien (au nord du square Saint-Louis), ruelle Modigliani (au nord de Gilford), passage Prince-Arthur (à l'ouest de Clark), ruelle des Érables/Parthenais (au sud de Marie-Anne).

Brève description : Le projet consiste en quatre concerts dans quatre ruelles vertes de l'arrondissement. La musique de noZen se trouve au carrefour du jazz contemporain, de la musique actuelle et des traditions musicales juives d'Europe de l'Est, dont l'héritage est très présent sur le Plateau-Mont-Royal.

Contribution : 6 000 \$

Note COVID-19 : Projet de prestations musicales qui sera déployé en mode déambulatoire.

6. Artiste : Marie-Pier Gilbert

Projet : Connexions Momentanées

Dates : 3 représentations entre le 5 septembre et le 17 octobre 2021

Lieux : Trois trajets à confirmer dans les districts Mile-End, De Lorimier et Jeanne-Mance.

Brève description : Connexions Momentanées est une série de trois parcours déambulatoires multidisciplinaires; une rencontre entre deux musiciens, cinq danseurs contemporains et l'architecture des lieux visités. Le déambulatoire a la forme d'une grande marche dansée aux nuances festives et poétiques. Chaque parcours se déroulera dans un secteur distinct du Plateau-Mont-Royal afin d'offrir des moments d'art imprévus à des citoyens de tous milieux.

Contribution : 9 672 \$

Note COVID-19 : Projet déambulatoire réalisable en contexte sanitaire similaire à l'été 2020.

7. Organisme : Muzimonde

Projet : La marche du bonheur

Dates : Huit représentations sur 4 soirs entre le 17 et le 29 août 2021

Lieux : Quatre circuits dans les districts Mile-End, De Lorimier et Jeanne-Mance, avec arrêts dans des ruelles vertes, devant des résidences et des coopératives.

Brève description : Chantale Morin, pianiste de jazz et de musique de film muet, jouera en direct avec des musiciens invités, accompagnés de projections d'images géantes et animées sur les façades et monuments du Plateau-Mont-Royal. En association avec l'artiste visuelle Cath Laporte, MAPP_MTL produira un film-montage à partir des images dessinées par 40 artistes-citoyens, qui accompagnera les concerts à la tombée de la nuit. Une rencontre, une poésie, une œuvre vivante créée chaque soir à partir des contributions des gens de l'arrondissement.

Contribution : 8 010 \$

Note COVID-19 : Projet déambulatoire réalisable en contexte sanitaire similaire à l'été 2020. Les huit arrêts prévus au fil des parcours seront dans des lieux où la distanciation entre les spectateurs sera assurée par leur environnement (ex: chacun sur son balcon ou dans sa cour).

8. Organisme : Productions Evenity

Projet : Diaspora Afrocolombia : Convergence

Date : 29 mai 2021

Lieux : Parcours A : 4625, rue Saint-Dominique, Villeneuve, Hôtel-de-Ville, Mont-Royal, Coloniale, Marie-Anne et parc du Portugal et parcours B : 310, rue Rachel Est, ruelle direction sud, Duluth, Saint-Laurent et parc du Portugal.

Brève description : Deux troupes formées d'artistes multidisciplinaires (musiciens, artistes de cirque et danseurs), partiront de deux lieux distincts pour déambuler jusqu'au parc du Portugal. À travers ce projet, les traditions d'origine africaine et latino-américaine parcourent l'espace public à l'image des diasporas qu'elles représentent. Les rythmes se retrouvent et se mélangent sur la place publique, point de rencontre pour leur dialogue musical, métaphore de Montréal, plurielle et diverse. Ces rythmes, issus des mêmes racines, convergent pour y fonder, le temps d'une soirée, un village imaginaire : Afrocolombia.

Contribution : 7 000 \$

Note COVID-19 : Projet déambulatoire réalisable en contexte sanitaire similaire à l'été 2020. Au besoin, le spectacle prévu au point de rencontre des deux groupes déambulatoires, au parc du Portugal, sera retranché et remplacé par un parcours déambulatoire bonifié.

9. Organisme : Projet iso

Projet : Voyage musical en nature... en ville

Dates : Trois représentations entre juin et août 2021

Lieux : La Maison d'Aurore, Le Chaînon, Centre d'hébergement Jean-De La Lande.

Brève description : Projet iso propose trois concerts de musique de chambre à trois organismes visant l'inclusion sociale de populations vulnérables. Projet iso a à cœur de rejoindre des clientèles sensibles pour leur faire découvrir des univers musicaux uniques et variés, avec une orchestration originale pour harpe, flûte, clarinette, violon, alto et violoncelle.

Contribution : 7 816 \$

Note COVID-19 : La distanciation sera assurée par le positionnement du public sur les balcons ou la cour aménagée des lieux visités.

10. Organisme : Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise

Projet : Ballades musicales avec EspaceTrad
Dates : 19 et 22 juin, 3, 4, 6, 8 et 11 juillet 2021
Lieux : Huit trajets à confirmer
Brève description : Marcher, bouger, giguer, taper des mains ou des pieds, chanter au son de la musique : c'est l'invitation que lance EspaceTrad aux résident.e.s du Plateau-Mont-Royal, en allant à leur rencontre dans huit lieux différents de leur quartier. Le groupe composé de cinq artistes déambulera avec violon, accordéon, harmonica, guitare, percussions, banjo et cornemuse, pour égayer l'espace public. Dans le secteur des coopératives d'habitation de Milton-Parc, près des marchés publics ou sur les grandes artères, tous pourront être rejoints à un moment ou l'autre, par l'entrain du groupe de musique qui surgira à un moment de leur journée, sans avertissement.
Contribution : 10 000 \$
Note COVID-19 : Projet déambulatoire réalisable en contexte sanitaire similaire à l'été 2020.

11. Artiste : Virginie-Louve Poulin-Bergeron
Projet : Le Cirque Nature, encore!
Dates : 22 juin, 8 et 22 juillet, 22 août et 21 décembre 2021
Lieux : Cinq parcours dans les ruelles vertes et petits parcs
Brève description : Le Cirque Nature, encore! est un projet d'animation de cirque ambulant en cinq volets. Chaque volet regroupe de deux à trois personnages, plusieurs sur des échasses, qui explorent les ruelles et les petits parcs de quartier, laissant dans leur sillage de petits et grands émerveillés. Le premier volet ouvrira l'été, juste avant la Saint-Jean-Baptiste et le dernier marquera le temps des Fêtes, dans le crépuscule du mois de décembre, avec une déambulation illuminée.
Contribution : 6 995 \$
Note COVID-19 : Projet déambulatoire réalisable en contexte sanitaire similaire à l'été 2020.

JUSTIFICATION

Le Programme de soutien aux actions culturelles s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Aussi, l'arrondissement s'est engagé, avec son Plan d'action culturel 2015-2017, à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les trois grandes orientations suivantes :

- Déployer l'action culturelle municipale;
- Préserver la culture comme pilier de l'identité du Plateau;
- Célébrer les forces vives du territoire.

Ce programme répond à plusieurs des engagements énoncés dans ce premier plan, et qui se poursuivent toujours.

Il contribue également à ancrer les actions de l'arrondissement dans le Plan d'action culturel 2018-2020, notamment lorsqu'il est question d'offrir :

- Un leadership rassembleur pour préserver la vitalité culturelle (Axe 2);
- Des pratiques plurielles et de qualité comme moteur de nos actions (Axe 3);
- Des expériences culturelles enrichissantes pour tous (Axe 4).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme de soutien aux actions culturelles promeut la diversité et le dynamisme culturels. Il vise à répartir l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, offrant ainsi une culture de proximité aux citoyens.

L'octroi de ces contributions nous permet d'atteindre les objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, la tenue des événements sélectionnés permet de poursuivre nos engagements liés à la Priorité d'intervention numéro 3 : « Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé », Action 10 : « Préserver le patrimoine et promouvoir la culture ».

Il permet aussi de contribuer directement à l'Action 11 du plan Montréal Durable 2016-2020 : « Soutenir le développement de la culture locale ».

Développement social

Cela nous permet également de contribuer à différentes actions du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

- Action 8 : « Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs »
- Action 9 : « Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens »
- Action 28 : « Intensifier les partenariats, les échanges et les collaborations avec les milieux communautaires, culturels, économiques et institutionnels »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contributions financières permettent aux événements d'avoir lieu. En retour, ceux-ci contribuent à augmenter l'offre de services culturels de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si les projets retenus dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2021 auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville, les artistes et les organismes devront s'entendre à cet effet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes et artistes sont autonomes dans leurs opérations de communication et doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ces contributions financières seront remises aux organismes et aux artistes selon les modalités de décaissement prévues dans les conventions signées par les parties et jointes en annexe. Tous les projets et la reddition de comptes associée doivent être complétés en 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Odette NTAKARUTIMANA, Le Plateau-Mont-Royal
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Odette NTAKARUTIMANA, 11 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

François-Xavier TREMBLAY
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-11

Marie-Christine LAVALLEE
Chef de division - Culture et bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social



Dossier # : 1213945001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant la somme de 2 250 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 2 250 \$, aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Mission Communautaire Mile-End	La distribution de paniers de Noël aux familles et personnes défavorisées du quartier	750 \$
Multi-Femmes	La distribution de paniers de Noël aux femmes et familles défavorisées	750 \$
Partage & Solidarité	La distribution de paniers de Noël aux personnes aîné.e.s	750 \$
TOTAL :		2 250 \$

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-01-22 10:36

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213945001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de contributions financières totalisant la somme de 2 250 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Mission Communautaire Mile-End

Projet : La distribution de paniers de Noël aux familles et personnes défavorisées du quartier

Description : La Mission Communautaire Mile-End a organisé la distribution de paniers de Noël ainsi que des activités pour les personnes défavorisées du quartier, comme suit :

- Le 8 décembre 2020, un dîner de Noël pour 60 personnes a été servi pour emporter à la porte principale de la Mission.
- Le 12 décembre 2020, la distribution de cadeaux en soins spéciaux, des vêtements et des collations à l'attention des membres sans-abri et des membres très vulnérables.
- Les 14, 15 et 16 décembre 2020, la distribution de 150 paniers de Noël.

Montant de la contribution : 750 \$

Nom de l'organisme : Multi-Femmes

Projet : La distribution de paniers de Noël aux femmes et familles défavorisées

Description : Chaque année, au mois de décembre, le centre Multi-Femmes organise une Fête de Noël pour les femmes et enfants hébergé.e.s ou anciennement hébergé.e.s. *C'est la tradition!* Cependant, l'année 2020 étant exceptionnelle, aucun rassemblement ne fut envisageable donc l'option de remplacement a été de distribuer des paniers de nourriture équivalents à plus ou moins 100 \$ à un maximum de familles dans le besoin.

Montant de la contribution : 750 \$

Nom de l'organisme : Partage & Solidarité

Projet : La distribution de paniers de Noël aux personnes aîné.e.s

Description : La distribution de 120 paniers de Noël à l'attention des personnes aîné.e.s qui a eu lieu le 15 décembre 2020.

Montant de la contribution : 750 \$

JUSTIFICATION

Par ses contributions, l'arrondissement a permis aux organismes d'offrir des paniers de Noël ainsi que des cadeaux aux personnes défavorisées et vulnérables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 2 250 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, des mesures préventives ont été mises en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claudia MIRANDA CORCES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-15

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe



Dossier # : 1218785001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	Projet municipal sur les graffitti
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 56 833\$ afin de poursuivre les travaux d'élimination des graffitis, prévus jusqu'au 28 février 2021, dans le cadre du contrat octroyé le 3 novembre 2020 (DA 20 8785003)

D'affecter le montant de 56 833\$ en provenance du surplus de gestion affecté de l'arrondissement afin de poursuivre les travaux d'élimination des graffitis, prévus jusqu'au 28 février 2021.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-01-19 15:23

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218785001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	Projet municipal sur les graffitti
Objet :	Autoriser une affectation de surplus de 56 833\$ afin de poursuivre les travaux d'élimination des graffitis, prévus jusqu'au 28 février 2021, dans le cadre du contrat octroyé le 3 novembre 2020 (DA 20 8785003)

CONTENU

CONTEXTE

Annuellement, l'arrondissement octroi un contrat d'élimination des graffitis, financé à même le surplus d'arrondissement, à la suite d'un appel d'offres public. Exceptionnellement, un contrat gré à gré a été octroyé en novembre 2020, au montant de 90 000\$ (taxes incluses), financé à même le budget de fonctionnement.

À la fin de l'année financière 2020, les engagements ont été liquidés et la somme de 62 240,44\$ (taxes incluses) a été versée dans le surplus de gestion de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA 20 8785003 (GDD 2208785003) - Contrat d'élimination des graffitis sur le domaine privé, octroyé à l'entreprise Groupe RNet Inc., plus bas soumissionnaire, au montant de 90 000\$ (taxes incluses) pour 6 500 mètres carrés.

DESCRIPTION

L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal désire assurer la continuité des efforts importants consentis depuis 2006 pour l'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics du territoire, qui s'inscrit dans l'ensemble des interventions déployées pour assurer la propreté de l'arrondissement. Ce programme est nécessaire et très apprécié des citoyens et des commerçants. Il favorise l'embellissement et la propreté du milieu de vie des habitants de l'arrondissement et accroît leur sentiment de sécurité.

JUSTIFICATION

À la fin de l'année financière 2020, les travaux prévus au contrat n'étaient pas terminés; il reste 4 488 mètres carrés de graffitis à éliminer pour la partie restante du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le 3 novembre 2020 un certificat du trésorier (CTA 2208785003) a été émis pour la somme de 82 182\$ (nette de ristourne), pour l'exécution des travaux d'élimination de graffitis. Les crédits utilisés pour les travaux livrés en 2020 totalisent 23 349\$, soit près de 33,78% de la somme inscrit au certificat.

Le solde résiduel de 2020, soit 56 833\$, se retrouve dans le surplus de gestion de l'arrondissement. Il est donc requis d'affecter ce montant au bon de commande déjà existant soit le 1439543, afin qu'il soit dédié à la continuité des travaux d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé, jusqu'à la date de fin prévue au 28 février 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat en cours depuis novembre 2020.

Fin du contrat: 28 février 2021 ou lorsque le montant aura été dépensé dans son entièreté.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BÉGIN
Chef de division parcs et horticulture <<arr>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-14

Nathalie BÉGIN
Chef de division parcs et horticulture
<<arr>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-Sébastien MÉNARD
Directeur



Dossier # : 1216616002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affectation de surplus afin de créer le Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal, pour l'année 2021, pour un montant de 100 000 \$ pour les parts de l'arrondissement et de Desjardins, afin d'offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Autorisation de signer la convention de partenariat financier avec Desjardins

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver l'affectation d'un surplus d'un montant de 100 000 \$, dont 50 000 \$ provenant de la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal, afin de créer le Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal, pour l'année 2021, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, la présente convention de partenariat avec Desjardins et tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a. le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
 - b. le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
3. D'entériner les modalités du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-01-27 14:22

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216616002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affectation de surplus afin de créer le Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal, pour l'année 2021, pour un montant de 100 000 \$ pour les parts de l'arrondissement et de Desjardins, afin d'offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Autorisation de signer la convention de partenariat financier avec Desjardins

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois imposant ainsi plusieurs mesures visant la réduction de la propagation de la COVID-19. Toutefois, appliquées à l'échelle mondiale et locale, ces différentes mesures ont rapidement entraîné diverses conséquences sociales et économiques. La Ville de Montréal travaille depuis en collaboration avec plusieurs partenaires institutionnels, économiques et communautaires en vue de soutenir les organismes qui continuent d'offrir des services essentiels aux populations vulnérables. Ainsi, en collaboration avec la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal et le bureau de la députée de Mercier, l'arrondissement a mis en place en mars 2020 son premier Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal, au montant de 250 000 \$, qui a permis de fournir une aide financière temporaire et exceptionnelle aux organismes communautaires et aux petites entreprises fragilisés par la pandémie. Au terme de ce financement, ce sont 25 organismes communautaires du territoire de l'arrondissement qui se sont partagés la somme totale de 175 000 \$ pour le volet communautaire.

En janvier 2021, comme les mesures gouvernementales sont toujours en place et que les besoins de la population sont toujours présents, l'arrondissement recommande la création d'un second Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal au montant de 150 000 \$ pour soutenir les organismes communautaires afin de maintenir une offre de service adaptée à la situation actuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1210482001 - 1er février 2021 - Adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal (2021-02)
CA20 250198 - 1206229001 - 8 septembre 2020 - Autorisation des contributions financières au montant de 12 500 \$ versées dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal, et autorisation au directeur d'arrondissement à signer les conventions afférentes à ces contributions

CA20 250188 - 1206229001 - 7 août 2020 - Ratification de la contribution financière versée dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal à la Société de développement commercial rue Saint-Denis (projet communications-Campagne de promotion de l'achat local), d'un montant de 25 000 \$, et autorisation au directeur d'arrondissement à signer la convention afférente à cette contribution

CA20 250181 - 1206229001 - 17 juillet 2020 - Ratification des contributions financières versées dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal aux organismes et pour les montants mentionnés au sommaire addenda décisionnel, et autorisation au directeur d'arrondissement à signer les conventions afférentes à ces contributions

CA20 250099 - 1206229001 - 22 avril 2020 - Affectation d'un montant supplémentaire de 100 000 \$ en provenance des surplus pour avancer la contribution de la Caisse populaire Desjardins du Plateau-Mont-Royal, à être versée dans les revenus de l'arrondissement dès la signature de la convention de partenariat, dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19

CA20 250078 - 1206229001 - 24 mars 2020 - Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal, et délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

DESCRIPTION

Provenance des fonds

Le Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal résulte d'un partenariat entre l'arrondissement, la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal et le bureau de la députée de Mercier. Le fonds est doté d'une somme maximale de 150 000 \$. La somme de 100 000 \$ provient de l'arrondissement, dont la moitié provient de la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal. Cette contribution de Desjardins sera versée dans les revenus de l'arrondissement dès la signature de la convention de partenariat, qui vient également définir les modalités de gestion du fonds conjoint.

Enfin, un montant de 50 000 \$ provient du bureau de la députée de Mercier et aucune entente administrative supplémentaire n'est requise en ce sens, puisque le décaissement de ce montant sera fait directement par ce bailleur de fonds.

Services admissibles

Le fonds est destiné à soutenir financièrement, de façon temporaire et exceptionnelle, le financement des initiatives ou la mise en place de mesures d'aide afin d'avoir un impact immédiat dans le milieu et auprès des populations vulnérables. Les services admissibles sont :

Sécurité alimentaire

- Soutenir les actions permettant de répondre aux besoins de première nécessité;
- Préparation de repas et de paniers de première nécessité (ce qui inclut des aliments non cuisinés et des produits sanitaires);
- Distribution de denrées, de repas et de paniers de produits de première nécessité (de l'organisme vers les personnes dans le besoin).

Cohabitation sociale

- Renforcer la capacité des services d'écoute, d'aide et de référence aux personnes vulnérables et isolées ainsi qu'aux personnes vivant de la détresse et

de l'anxiété en raison de la situation sociale actuelle et de leurs conditions personnelles, présentes sur le domaine public (aîné.e.s, jeunes de la rue, personnes avec problèmes de santé mentale, personnes en situation d'itinérance, Autochtones, pairs aidants, nouveaux arrivants, immigrant.e.s, etc.);

- Mise en place d'initiatives soutenant les mesures de cohabitation sociale et/ou favorisant les communications auprès des usager.ère.s.

Renforcement des liens sociaux

- Projets permettant l'échange entre les personnes et les communautés afin de briser l'isolement et de valoriser l'intégration de tous et reconnaître les réalités de la population dans sa diversité, afin de briser l'isolement;
- Initiatives favorisant le référencement vers les ressources communautaires, économiques et institutionnelles.

Comité de sélection

Un comité de sélection a été mis en place pour l'analyse des demandes de soutien financier. Le comité est représentatif de l'ensemble des intervenants du territoire auprès des organismes communautaires et permet un arrimage avec les différentes mesures de soutien disponibles. Un premier comité se tiendra autour du 24 février 2021 et, par la suite, l'analyse se fera en continu jusqu'à épuisement des fonds.

La composition du comité de sélection est la suivante :

De la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal :

- 1 employé.e

Du bureau de la députée de Mercier :

- 1 attaché.e politique

De l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

- 1 élu.e
- 1 cadre
- 1 professionnel.le

De l'externe :

- 1 professionnel.le de Centraide du Grand Montréal
- 1 professionnel.le du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

Par la suite, après consultation des recommandations, le directeur d'arrondissement approuvera lesdites demandes. Un suivi rigoureux hebdomadaire sera effectué afin de respecter l'enveloppe budgétaire. Une reddition de compte sera déposée à l'arrondissement au terme de chaque convention.

Un règlement sera adopté afin de déléguer au directeur de l'arrondissement les pouvoirs suivants, dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal :

- approuver des demandes d'organismes de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- conclure des ententes, s'il y a lieu; et
- autoriser les dépenses (contributions).

JUSTIFICATION

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure et plusieurs organismes font état de situations précaires.

Les personnes plus vulnérables sont affectées, entre autres, par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergements d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone/Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- pertes de revenu;
- isolement;
- enjeux de santé physique et mentale;

La mise sur pied de ce Fonds par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à assurer un continuum de services aux personnes les plus vulnérables, alors qu'il y a explosion du nombre de demandes d'aide. L'arrondissement pourra répondre aux enjeux locaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action nous permet de participer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, cela nous permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3, *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé*. Nous répondons ainsi aux actions suivantes :

Action 9 : *Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;*

Action 11 : *Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures;*

Action 13 : *Poursuivre le développement de quartiers viables.*

Développement social

Cela nous permet également de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

- Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble
- Axe 2 : Aménager un quartier à échelle humaine
- Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social et communautaire
- Axe 4 : S'engager dans un partenariat social et économique

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, ces derniers ne pourraient pas subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement du fonds : 1er février 2021
Comité de sélection des projets : 24 février 2021
Reddition de compte : au terme des conventions

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE

ENDOSSÉ PAR

Élizabeth SABOURIN

Le : 2021-01-25

Agente de développement

Chef de section par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social



Dossier # : 1218863002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 novembre et du 1er au 31 décembre 2020.

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)* , le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4)* et de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)* , il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce, à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 novembre et du 1er au 31 décembre 2020 conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02)* de l'arrondissement.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-01-13 16:42

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218863002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 novembre et du 1er au 31 décembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour les périodes visées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

N/A

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les citoyens_ des communications et du greffe

**Dossier # : 1206790002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance modifiant les heures d'une signalisation de stationnement réservé au service incendie sur l'avenue Christophe-Colomb au nord de la rue Rachel Est

ÉDICTER UNE ORDONNANCE MODIFIANT LES HEURES D'UNE SIGNALISATION DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AU SERVICE INCENDIE SUR L'AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB AU NORD DE LA RUE RACHEL EST

ATTENDU QUE la Division du centre de communications, de la planification opérationnelle et de la vigie Sécurité civile demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'augmenter les heures disponibles pour les places de stationnement réservées au Service incendie sur l'avenue Christophe-Colomb près la caserne d'incendie 16;

ATTENDU QUE le centre des appels d'urgence est en opération 24 heures par jour en raison de la pandémie de COVID-19 et que ces places de stationnement sont nécessaires en tout temps pour que les chefs de section du Service incendie puissent s'y stationner rapidement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4, paragraphe 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1. de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible de réserver, aux endroits que l'arrondissement détermine, une ou plusieurs places de stationnement pour certaines catégories de véhicules, notamment les véhicules d'incendie.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'édicter une ordonnance modifiant les heures d'une signalisation de stationnement réservé au service incendie sur l'avenue Christophe-Colomb au nord de la rue Rachel Est, de façon à ce que ces places soient réservées en tout temps au service incendie;
2. D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206790002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance modifiant les heures d'une signalisation de stationnement réservé au service incendie sur l'avenue Christophe-Colomb au nord de la rue Rachel Est

CONTENU

CONTEXTE

La Division du centre de communications, de la planification opérationnelle et de la vigie Sécurité civile demande à l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'augmenter les heures disponibles pour les places de stationnement réservées au Service incendie sur rue près la caserne d'incendie 16, située sur l'avenue Christophe-Colomb au coin de la rue Rachel. Les chefs de section du Service incendie ont besoin de s'y stationner en tout temps, depuis que le centre d'appels d'urgence est en opération 24 heures par jour dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

La Division du centre de communications, de la planification opérationnelle et de la vigie Sécurité civile demande de modifier les heures des trois (3) places de stationnement réservées au Service incendie, situées sur l'avenue Christophe-Colomb, au nord-ouest de la rue Rachel Est. Actuellement réservées de 8 h à 17 h, ces places seront réservées en tout temps.

JUSTIFICATION

L'acceptation de cette demande permettra au Service incendie de faciliter ses opérations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Travaux de signalisation exécutés par la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée (EESM). L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par cette dernière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Amélioration de l'accessibilité à un espace de stationnement pour le service incendie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le centre des appels d'urgence est en opération depuis le début de la pandémie de COVID-19 et le restera jusqu'à nouvel ordre. Ces places de stationnement sont nécessaires en tout temps pour que les chefs de section du Service incendie puissent s'y stationner rapidement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des panneaux de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » seront installés au-dessous des panneaux appropriés pendant une période de 30 à 60 jours suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle signalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail à transmettre à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIER
Agent technique principal en circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2021-01-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1210482001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal (2021-02)

VU les articles 130 et 137 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4);

VU l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

Il est recommandé:

D'adopter le *Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal (2021-02)*.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-01-22 10:41

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1210482001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal (2021-02)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (ci-après « l'Arrondissement ») a créé, par résolution adoptée lors de sa séance du 24 mars 2020, un fonds d'urgence COVID-19 afin de soutenir les organismes dans le cadre de la pandémie de la COVID-19. À cet effet, l'approbation des demandes de contributions financières et l'autorisation des dépenses dans le cadre de ce fonds d'urgence ont été, par le biais de cette même résolution, déléguées à M. Guy Ouellet, directeur de l'arrondissement. Ce fonds a par la suite été augmenté lors de la séance du conseil d'arrondissement du 22 avril 2020, afin d'y inclure la contribution financière des Caisses Desjardins du Plateau-Mont-Royal et du bureau de la députée de Mercier. Lors des séances du 17 juillet 2020, 7 août 2020 et 8 septembre 2020, le conseil d'arrondissement a pris acte des projets approuvés dans le cadre de ce fonds local de soutien.

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé et est encore en vigueur à ce jour, l'Arrondissement souhaite poursuivre la collaboration avec les organismes partenaires afin de maintenir une offre de service adaptée à la situation actuelle. À cette fin, l'Arrondissement recommande la création d'un Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal au montant de 150 000\$.

Dans ce contexte, l'Arrondissement souhaite formaliser la délégation de pouvoirs au directeur de l'arrondissement de l'approbation des demandes de contributions financières et de l'autorisation des dépenses dans le cadre de ce fonds, par l'adoption d'un règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1216616002 - 1er février 2021 - Approuver une affectation de surplus afin de créer le Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal, pour l'année 2021, pour un montant de 100 000 \$, afin d'offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal / Autoriser la signature de la convention de partenariat entre l'arrondissement et Desjardins / Approuver des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses.

CA20 250198 - 1206229001 - 8 septembre 2020 - Autorisation des contributions financières au montant de 12 500 \$ versées dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-

Mont-Royal, et autorisation au directeur d'arrondissement à signer les conventions afférentes à ces contributions.

CA20 250188 - 1206229001 - 7 août 2020 - Ratification de la contribution financière versée dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal à la Société de développement commercial rue Saint-Denis (projet communications-Campagne de promotion de l'achat local), d'un montant de 25 000 \$, et autorisation au directeur d'arrondissement à signer la convention afférente à cette contribution.

CA20 250181 - 1206229001 - 17 juillet 2020 - Ratification des contributions financières versées dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal aux organismes et pour les montants mentionnés au sommaire addenda décisionnel, et autorisation au directeur d'arrondissement à signer les conventions afférentes à ces contributions.

CA20 250099 - 1206229001 - 22 avril 2020 - Affectation d'un montant supplémentaire de 100 000 \$ en provenance des surplus pour avancer la contribution de la Caisse populaire Desjardins du Plateau-Mont-Royal, à être versée dans les revenus de l'arrondissement dès la signature de la convention de partenariat, dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19.

CA20 250078 - 1206229001 - 24 mars 2020 - Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal, et délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'adopter un règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal afin de déléguer au directeur de l'arrondissement les pouvoirs suivants :

- l'approbation des demandes de versements pour l'octroi d'une aide financière prévue à l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4);
- la conclusion de toute entente en lien avec une telle aide, le cas échéant;
- les autorisations de dépenses y afférentes.

Ce règlement permettra de déléguer ces pouvoirs au directeur de l'arrondissement en établissant les paramètres en vertu desquels il peut exercer son pouvoir.

JUSTIFICATION

Afin de respecter l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement doit adopter un règlement pour déléguer certains pouvoirs au directeur de l'arrondissement dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal. Cette délégation permettra à l'arrondissement de répondre rapidement aux demandes des organismes communautaires qui œuvrent auprès des populations les plus vulnérables de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : séance ordinaire du 1er février 2021
Adoption du règlement lors d'une séance ultérieure
Avis d'entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux articles 130 et 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4).

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-01-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe

**Dossier # : 1205924008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) afin d'apporter des précisions relatives à l'apparence des bâtiments (2020-07).

ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) ET LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (2005-18) AFIN D'APPORTER DES PRÉCISIONS RELATIVES À L'APPARENCE DES BÂTIMENTS (2020-07).

Vu les articles 113, 145.15 et 145.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et l'article 155 de l'annexe C de cette Charte;

VU l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 qui permet au conseil d'arrondissement de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite si elle est d'une durée de 15 jours.

ATTENDU QUE l'arrondissement veut faciliter la compréhension et l'application des normes urbanistiques;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire préserver ou retrouver les caractéristiques distinctives des bâtiments;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite encadrer les nouvelles tendances commerciales;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 25 août 2020.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

DE donner avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté pour adoption un règlement qui modifiera le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* et le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)* afin d'apporter des précisions relatives à l'apparence des bâtiments (2020-07) et qui visera notamment retrouver des parements de briques ou des couronnements sur des bâtiments, à limiter l'obstruction des vitrines des commerces par des enseignes et à encadrer la largeur des portes d'accès à une dépendance.

D'adopter le premier projet du Règlement 2020-07 intitulé *Règlement modifiant Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) afin d'apporter des précisions relatives à l'apparence des bâtiments;*

D'autoriser la consultation publique écrite et d'apporter les adaptations nécessaires à la procédure d'approbation référendaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-10-26 10:18

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205924008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) afin d'apporter des précisions relatives à l'apparence des bâtiments (2020-07).

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-074, une consultation écrite a été tenue du 9 au 23 novembre 2020 et a été annoncée au préalable par un avis public.

Au final, les questions et les commentaires d'une personne ont été reçus. En résumé, l'individu voulait proposer des améliorations au processus de consultation et souligner que les exigences patrimoniales de l'arrondissement sont onéreuses ce qui affecte inévitablement la valeur des propriétés et conséquemment le prix des loyers.

En pièce jointe du présent sommaire addenda, les questions et les commentaires ont été déposés.

Afin d'assurer la préservation du patrimoine bâti de l'arrondissement et malgré les préoccupations soulevées, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'adopter, sans changement, le second projet de règlement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1205924008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) afin d'apporter des précisions relatives à l'apparence des bâtiments (2020-07).

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, l'arrondissement a adopté un règlement omnibus visant à modifier plus de 350 articles du règlement 01-277 afin de retirer l'ensemble des dispositions vétustes, de faciliter la compréhension des normes de zonage et de permettre de rehausser la convivialité des règlements de l'arrondissement.

Dans les 3 dernières années, les membres de nos équipes ainsi que les professionnels privés nous ont fait part de nouvelles difficultés d'application et de compréhension de certaines normes.

Aujourd'hui, pour répondre aux demandes relatives à l'apparence des bâtiments, on propose d'apporter des précisions et des ajustements techniques à l'égard des éléments suivants :

- des règles de retour aux composantes architecturales d'origine;
- des activités en façade;
- des normes d'installation d'une composante au toit;
- de l'encadrement des portes de garage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) de la manière suivante :

- Assurer le retour à la composante architecturale d'origine lors de certains travaux;

- Définir de nouvelles situations où il est possible de déroger à la règle de retour à la composante architecturale d'origine;
- Encadrer les enseignes installées sur une ouverture ou à l'intérieur d'une vitrine;
- Permettre l'exploitation d'un comptoir de service piéton;
- Interdire l'installation d'un guichet automatique en façade;
- Fixer une hauteur maximale pour certaines composantes;
- Autoriser des éléments au toit sans retrait;
- Clarifier le calcul de la hauteur d'une dépendance;
- Définir une largeur maximale pour une porte de dépendance;
- Revoir les situations où le remplacement d'une ouverture nécessite une évaluation qualitative.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande l'adoption du présent projet de modifications réglementaires pour les motifs suivants:

- Faciliter la compréhension et l'application des normes urbanistiques;
- Préserver ou retrouver les caractéristiques distinctives des bâtiments;
- Encadrer les nouvelles tendances commerciales.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 25 août 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en valeur des composantes architecturales distinctives et le développement d'artères commerciales vivantes contribuent au développement d'un milieu de vie de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 par le gouvernement du Québec modifie le processus d'adoption d'un règlement adopté en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les modifications proposées au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) contiennent des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire.

Étape réalisée:

- 25 août 2020: Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Étapes projetées:

- 2 novembre 2020: Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Novembre 2020: Avis public sur le site internet de l'arrondissement annonçant la tenue d'une consultation écrite;

Étapes subséquentes:

- Consultation écrite;
- Adoption du second projet de règlement par le conseil d'arrondissement;
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement;
- Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette modification est par ailleurs conforme au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Steven ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-14

Simon S LEMIEUX
Conseiller en aménagement

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques

**Dossier # : 1217510001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un bâtiment mixte de trois étages avec mezzanine et trois logements, situé au 257-259, avenue du Mont-Royal Est

APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MIXTE DE TROIS ÉTAGES AVEC MEZZANINE ET TROIS LOGEMENTS - 257-259, AVENUE DU MONT-ROYAL EST

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 3 novembre 2020;

ATTENDU que les dessins d'exécution en architecture et structure à un taux d'avancement d'environ 70 % seront transmis à la direction avant la délivrance du permis;

ATTENDU qu'un contrat de surveillance de chantier par un architecte incluant un minimum de trois visites, ou une garantie monétaire, sera déposé.e avant la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'approuver les dessins de Yves Guernier architecte, datés du 5 janvier 2021, pour la construction d'un bâtiment mixte de trois étages avec mezzanine et trois logements, situé au 257-259, avenue du Mont-Royal Est (lot 1 443 846), faisant l'objet de la demande de permis numéro 3002105574, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-01-11 16:35

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217510001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un bâtiment mixte de trois étages avec mezzanine et trois logements, situé au 257-259, avenue du Mont-Royal Est

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (numéro 3002105574) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques le 7 juillet 2020. Cette demande concerne le site du 257-259, avenue du Mont-Royal Est, qui est un lot occupé par un bâtiment touché par une démolition au sens du *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (2004-19). Le lot est situé du côté nord de l'avenue du Mont-Royal, entre l'avenue Laval et l'avenue Henri-Julien.

Conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention 1. - Agrandissements et nouvelles constructions et les caractéristiques de l'aire de paysage 4 (Saint-Louis-du-Mile -End) et l'unité de paysage 9 (rue Villeneuve). Le bâtiment visé par la démolition est recouvert d'un revêtement léger imitant la brique de couleur grise, et les cartes et photographies anciennes illustrent que sa façade n'a jamais été recouverte de maçonnerie. La brique du nouveau volume, le modèle Revere Pewter Velour de Sioux City, est choisie pour rappeler cette couleur. Des allèges contemporaines en pierre calcaire Saint-Marc en façade rappellent l'utilisation de ce matériau sur l'avenue. Le revêtement de la mezzanine et l'arrière du volume intègrent des portions de revêtement métallique de couleur blanc os à attaches dissimulées. Les trois logements ont accès à des espaces extérieurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le comité d'étude des demandes de démolition a accepté la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble ainsi que l'utilisation projetée du sol dégagé, avec conditions (CD19 006). La délivrance du certificat d'autorisation de démolition est à venir, après la délivrance du permis de construction.

DESCRIPTION

Approuver les dessins révisés par Yves Guernier architecte, datés du 5 janvier 2021, pour la construction d'un bâtiment mixte de trois étages avec mezzanine et trois logements, situé au 257-259, avenue du Mont-Royal Est (lot 1 443 846).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 3 novembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition, avec conditions ;
- les dessins révisés intégrant les conditions d'approbation seront transmis à la direction avant la délivrance du permis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des végétaux sont prévus aux bacs de plantation permanents de la terrasse accessible à partir de la mezzanine et les matériaux de couleur claire permettent de réduire la surchauffe en été.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée:

- 1er février 2020: Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine GINGRAS
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-07

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques

**Dossier # : 1216205001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refus des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet d'installation de panneaux d'aluminium rouge au-dessus de la vitrine commerciale, situé au 4560, rue Saint-Denis.

REFUSER LES PLANS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) 2005-18 - PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX D'ALUMINIUM ROUGE AU-DESSUS DE LA VITRINE COMMERCIALE D'UN IMMEUBLE MIXTE DE QUATRE ÉTAGES, SITUÉ AU 4560, RUE SAINT-DENIS

ATTENDU QUE lors de la séance du 12 janvier 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable à la proposition, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA (2005-18);

ATTENDU QUE la proposition s'avère non conforme à certains objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA* (2005-18), plus spécifiquement au Fascicule d'intervention numéro 5 sur les transformations et remplacements spécifiques;

ATTENDU QUE le projet ne s'intègre pas de façon harmonieuse à la typologie du bâtiment original, en venant recouvrir un revêtement existant distinctif;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

De refuser les dessins reçus par la Direction le 16 novembre 2020, pour l'installation d'un parement d'aluminium rouge devant le revêtement métallique turquoise existant, situé au 4560, rue Saint-Denis (lots 6269780 et 6269797).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-01-21 16:05

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216205001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refus des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet d'installation de panneaux d'aluminium rouge au-dessus de la vitrine commerciale, situé au 4560, rue Saint-Denis.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation numéro 3002487374 (PIIA) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques le 16 novembre 2020. Cette demande concerne le bâtiment de 4 étages sis au 4560, rue Saint-Denis. Le présent projet prévoit le remplacement d'une composante architecturale sur un rez-de-chaussée commercial en ajoutant un parement d'aluminium rouge devant le revêtement métallique turquoise existant, ce qui est autorisé par le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, article 89, dans la mesure où l'intervention est conforme aux critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural (2005-18)* et reçoit un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)*, le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention 5, pour les transformations et remplacements spécifiques. Le lot est situé du côté ouest de la rue Saint-Denis, entre la rue De Bienville et l'avenue du Mont-Royal Est, dans l'aire de paysage 4 (Saint-Louis-du-Mile End) et l'unité de paysage 11A (rue Saint-Denis).

L'objectif pour les travaux applicables au fascicule 5 est le suivant : Respecter, dans le cas d'une transformation ou d'un remplacement spécifique, l'expression et les composantes architecturales d'origine des typologies de bâtiments de l'arrondissement tout en s'intégrant au milieu et en contribuant à son évolution.

Les critères applicables sont les suivants :

- Le langage ne doit pas reposer sur une image corporative générique mais plutôt mettre en valeur le bâtiment en fonction des caractéristiques du milieu d'insertion en ce qui a trait aux détails architecturaux, aux couleurs et au choix de matériaux.
- Les enseignes doivent s'agencer à l'architecture du bâtiment. Ces composantes ne doivent pas occulter totalement ni partiellement les détails architecturaux de l'immeuble.

La proposition d'ajout de parement vient cacher les tuiles métalliques turquoise d'origine, typiques de l'époque de construction (1951) du bâtiment original de 2 étages. De plus, la

couleur rouge proposée est corporative; le nouveau parement s'apparente donc à une enseigne.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme à la séance du 12 janvier 2021, et a reçu un avis défavorable.

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02), le conseil d'arrondissement doit statuer sur cette demande, car elle a fait l'objet d'une recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme le 12 janvier 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Refuser les dessins reçus par la Direction le 16 novembre 2020, pour l'installation d'un parement d'aluminium rouge devant le revêtement métallique turquoise existant, situé au 4560, rue Saint-Denis (lots 6269780 et 6269797).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de refuser les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet s'avère non conforme à certains critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- le projet ne s'intègre pas de façon harmonieuse à la typologie du bâtiment original, en venant recouvrir un revêtement existant distinctif;
- le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme à la séance du 12 janvier 2021, et a reçu un avis défavorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 1er février 2021: Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David PLAMONDON
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Gisèle BOURDAGES
Chef de division - Urbanisme

Le : 2021-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1217009002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2020 sur l'utilisation des pesticides.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur des Travaux publics et son équipe, il est recommandé :
De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2020 sur l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 32 du Règlement sur l'utilisation des pesticides.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-01-19 15:26

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217009002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2020 sur l'utilisation des pesticides.

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 avril 2004, le conseil municipal de la Ville a adopté le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et le 7 mai suivant, le conseil d'arrondissement a adopté des ordonnances prévues à la section IX, article 21 de ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA20 250030 - 3 février 2020 - Dépôt du bilan annuel 2019 sur l'utilisation des pesticides
- CA19 250043 - 4 février 2019 - Dépôt du bilan annuel 2018 sur l'utilisation des pesticides
- CA18 250041 - 5 février 2018 - Dépôt du bilan annuel 2017 sur l'utilisation des pesticides

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement dépose au conseil municipal son bilan annuel 2020 sur l'utilisation des pesticides.

JUSTIFICATION

Il est prévu à la section XI du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)*, qu'une fois le règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit déposer un rapport faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire avant le 28 février de chaque année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le *Règlement sur l'utilisation des pesticides* vise une protection accrue de l'environnement en contribuant à la préservation des ressources naturelles, à la conservation des milieux naturels et à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusée sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt du bilan prévu à la séance du conseil municipal du 22 mars 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise LAVERDURE
Agente technique en horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Nathalie BÉGIN
Chef de division parcs et horticulture
<<arr>>

Le : 2021-01-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-Sébastien MÉNARD
Directeur



Dossier # : 1218863001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction à l'égard du Règlement 01-277-84.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement en date du 12 janvier 2021.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-01-13 13:38

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218863001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction à l'égard du Règlement 01-277-84.

CONTENU

CONTEXTE

Le plan H-04 de l'annexe 2 du Règlement 01-277-84_Résiduel s'intitulant *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, afin d'encadrer la construction de mezzanines, montre la révision des paramètres de hauteur sur le côté Ouest de la rue de Lanaudière. Conséquemment, une zone a dû être créée pour ce tronçon. Le plan Z-03 de l'annexe 1 de ce même règlement montre le découpage effectué. En résumé, la zone 0138 a été divisée en trois sections. Au centre, la zone 0777 regroupe le secteur avec les nouveaux paramètres de hauteur. À l'Ouest, la zone 0776 a été créée alors qu'à l'Est l'espace a conservé le numéro 0138. Pour ces deux dernières zones, aucun paramètre urbanistique n'a été modifié.

Les articles 557.0.1 et 559 du règlement d'urbanisme applicable spécifiaient toutefois des dispositions particulières relatives au stationnement applicable à la zone 0138. Comme la modification de la zone n'avait pas pour objectif de retirer le droit de se stationner en cour arrière pour les propriétaires de ces zones, le sommaire décisionnel, la présentation au Comité consultatif d'urbanisme ou lors de l'assemblée publique de consultation et les avis publics sont muets sur cet impact.

À cet égard, il est permis au greffier d'une municipalité ou au secrétaire d'arrondissement en vertu des articles 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) et 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4 de corriger une erreur apparaissant de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise par l'instance compétente. Dans un tel cas, le secrétaire d'arrondissement joint à l'original du document corrigé un procès-verbal de correction qu'il dépose à la prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu de ce qui précède, un procès-verbal de correction a été dressé et signé par le secrétaire d'arrondissement en date du 12 janvier 2021, lequel est joint comme pièce au présent sommaire décisionnel pour être déposé à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} février 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA du 17 avril 2019 – CA19 25 0154 – Retrait du *Règlement (01-277-84-1) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, afin d'encadrer la construction de mezzanines et de revoir la hauteur maximale (Zone 0334);
 - CA du 1^{er} avril 2019 – CA19 25 0112 – Adoption du *Règlement (01-277-84-3) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, afin d'encadrer la construction de mezzanines et de revoir la hauteur maximale (Zone 0367);
 - CA du 1^{er} avril 2019 – CA19 25 0111 – Adoption du *Règlement (01-277-84-2) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, afin d'encadrer la construction de mezzanines et de revoir la hauteur maximale (Zone 0343);
 - CA du 1^{er} avril 2019 – CA19 25 0110 – Adoption du *Règlement (01-277-84-1) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, afin d'encadrer la construction de mezzanines et de revoir la hauteur maximale (Zone 0334);
 - CA du 1^{er} avril 2019 – CA19 25 0109 – Adoption du *Règlement (01-277-84) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau- Mont-Royal (01-277)*, afin d'encadrer la construction de mezzanines;
 - CA du 11 mars 2019 – CA19 25 0076 – Adoption du second projet de règlement – *Projet du Règlement (01-277-84) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau- Mont-Royal (01-277)*, afin d'encadrer la construction de mezzanines;
 - CA du 4 février 2019 – CA19 25 0031 – Adoption du premier projet de règlement – *Projet du Règlement (01-277-84) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau- Mont-Royal (01-277)*, afin d'encadrer la construction de mezzanines;
 - CA du 4 février 2019 – CA19 25 0030 – Avis de motion – *Projet du Règlement (01-277-84) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau- Mont-Royal (01-277)*, afin d'encadrer la construction de mezzanines.

DESCRIPTION

Pour respecter les droits des résidents de la zone 0138, la liste des zones visées par les articles 557.0.1 et 559 doit être modifié en ajoutant les zones 0776 et 0777.

JUSTIFICATION

Il importe de corriger les erreurs en ajustant les articles 557.0.1 et 559, car les impacts n'ont pas été clairement communiqués par l'arrondissement et parce que les citoyens concernés n'ont pas eu l'occasion de s'y opposer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution à cet effet à sa séance du 1^{er} février 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2021-01-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe